



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## bibliothèques

Question écrite n° 4663

### Texte de la question

M. Jean-Marie Le Chevallier appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de respecter le principe constitutionnel d'égalité dans l'élaboration de son futur projet de loi sur les bibliothèques, dont la presse quotidienne s'est fait l'écho. Il lui demande de préciser clairement sa position sur la censure éventuelle d'auteurs divers non condamnés par les tribunaux dans nombre de bibliothèques et espère une loi pour tous, garantissant l'accès de toutes les bibliothèques à tous les auteurs, sans discrimination sectaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Le Chevallier](#)

**Circonscription :** Var (1<sup>re</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4663

**Rubrique :** Archives et bibliothèques

**Ministère interrogé :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3486

**Question retirée le :** 9 février 1998 (Fin de mandat)